



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gratuité de l'A75

Question écrite n° 8634

Texte de la question

M. Philippe Huppé interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, au sujet des réflexions actuelles du ministère portant sur le projet de loi d'orientation sur les mobilités (Lom) et les conséquences directes que cette loi pourrait entraîner sur la vie des citoyens qui empruntent quotidiennement les axes autoroutiers. Les mesures évoquées dans ce projet de loi portent notamment sur la suppression de la gratuité des autoroutes concédées, afin de financer de nouvelles infrastructures et d'améliorer le réseau existant. Les autoroutes A75 et A750 permettent de relier gratuitement depuis leur construction dans les années 90 le Massif Central à la côte méditerranéenne et servent de colonne vertébrale à toute une région. La suppression de la gratuité sur ces axes serait donc un changement profond de la stratégie de l'État dans les territoires ruraux qu'ils traversent. Jusqu'à présent, il semblait aux acteurs locaux que l'État suivait pour objectifs initiaux de désenclaver ces régions, de renforcer leur attractivité et de rééquilibrer le trafic routier national. La gratuité fut ainsi au cours de ces années l'un des outils permettant de mettre en œuvre ces objectifs. En effet, il convient de souligner en premier lieu que l'autoroute A75 dessert et désenclave une région rurale (Cantal, Aveyron, Lozère et Hauts Cantons de l'Hérault), qui ne dispose pas de réels axes alternatifs à l'A75, en raison notamment des fortes contraintes géographiques. L'A75 permet ainsi à ces territoires, qui ne sont dotés ni du TGV, ni d'aéroports d'envergure, et à leurs entreprises, de rejoindre rapidement le littoral méditerranéen ou la métropole de Clermont-Ferrand. De même, de nombreux héraultais travaillent à Béziers ou à Montpellier tout en vivant dans les Hauts Cantons de l'Hérault. Ainsi, rendre les autoroutes A75 et A750 payantes pourrait accélérer le dépeuplement d'un territoire qui peine déjà à attirer de jeunes actifs. En parallèle de l'objectif de désenclavement du Massif Central et du nord de l'Hérault, l'A75 a permis d'alléger la circulation dans la vallée du Rhône, en proposant un itinéraire alternatif aux vacanciers et aux poids lourds traversant la France : la fin de la gratuité sur l'axe Clermont-Ferrand-Méditerranée pourrait faire évoluer cet équilibre fragile. Enfin, rendre ces autoroutes payantes incitera de nombreux conducteurs à utiliser le réseau routier secondaire, dont les taux de mortalité sont plus élevés, et ce à l'encontre de l'objectif de réduction de la mortalité routière lancé par le Premier ministre. Par conséquent, il souhaiterait connaître sa position au sujet de la gratuité de l'autoroute A75, afin de pouvoir répondre aux nombreuses questions des citoyens, et accompagner si besoin un changement de stratégie.

Texte de la réponse

Ainsi que le Gouvernement a pu le confirmer devant l'Assemblée nationale les 30 mai et 12 juin 2018, il n'est pas question de mettre à péage pour les automobilistes l'autoroute A20 entre Vierzon et Brive-la-Gaillarde et l'autoroute A75, qui sont de grands axes de désenclavement des territoires. Il peut être souligné que le code de la voirie routière autorise déjà la mise à péage des voiries du réseau routier national sous statut autoroutier. À cet égard, il y a déjà été recouru lorsque des travaux d'aménagement importants sont indispensables à la sécurité des usagers ou à la réduction de la congestion du trafic routier. Ce fut le cas pour l'autoroute A63 dans les Landes, ou pour le projet de route Centre-Europe Atlantique (RCEA) dans le département de l'Allier. Concernant l'A75, et l'A20 entre Vierzon et Brive-la-Gaillarde, il s'agit d'axes d'ores et déjà aux normes

autoroutières ne nécessitant pas de travaux majeurs à court terme. Il n'y a donc aucune intention de l'État de mettre ces autoroutes à péage pour les automobilistes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Huppé](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8634

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4446

Réponse publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7501